



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Politique des achats responsables - Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables**

Compte tenu de ses actions menées depuis plusieurs années en matière de développement durable, de sa volonté de promouvoir l'accès à la commande publique aux TPE/PME notamment dans le cadre du Pacte territorial de réussite de l'achat public, mais aussi aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux acteurs du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la ville souhaite adopter son premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable pour la période 2024-2027, élargi à l'ensemble de ces thématiques et s'inscrivant pleinement dans sa démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Le SPASER constitue une feuille de route de la collectivité en matière d'intégration du développement durable dans les achats publics. C'est un outil d'accompagnement et de mesure de la performance de l'achat public durable qui concerne tous les marchés publics : travaux, fournitures, services.

La commande publique constitue un levier majeur au service du développement durable. La Ville de Dijon et Dijon Métropole qui concluent des marchés se doivent d'adopter un comportement exemplaire dans ce domaine en optimisant l'impact social et environnemental sur leurs actes d'achat.

Ainsi au niveau de son contenu, le SPASER détermine les objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou éloignés de l'emploi défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Le schéma se présente sous la forme de 3 axes thématiques :

Axe 1 : Axe économique

Ambition 1 : Rapprocher la commande publique de son tissu économique

Ambition 2 : Dynamiser le territoire par le levier de la commande publique

Axe 2 : Axe social

Ambition 1 : La convergence des compétences de l'achat public vers un socle méthodologique commun

Ambition 2 : Faire de la commande publique un vecteur de soutien aux publics éloignés de l'emploi et de lutte contre les discriminations

Ambition 3 : Ergonomie, pénibilité, santé des agents et des usagers

Axe 3 : Axe environnemental

Ambition 1 : Promouvoir une gestion sobre et durable des ressources et développer l'économie circulaire

Ambition 2 : Réduire les consommations et décarbonner

Ambition 3 : Lutter contre l'effondrement de la biodiversité

Ambition 4 : Réduire les déchets – Valoriser la fin de vie des achats publics

Aussi afin d'insuffler cette dynamique et cet ancrage territorial fort, un comité de suivi sera composé des partenaires suivants : CREATIV 21, Pôle économie solidaire, Pôle Insertion par l'activité économique, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), Confédération des petites et moyennes entreprises Côte d'Or (CPME 21), Mouvement des entreprises de France Côte d'Or (MEDEF 21), Chambre de Commerce et d'Industrie 21, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche Comté Côte d'Or, Chambre de l'Agriculture de Côte d'Or.

En conséquence, il convient d'adopter ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables annexé au présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qui sera publié sur le site internet de la collectivité.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)